

Lieu

- ▶ Faculté de droit et de science politique - Rennes (à confirmer)

Contacts

- Coordination scientifique
 - ▶ Marion BARY ✉ marion.bary@univ-rennes1.fr
- Coordination administrative
 - ▶ Marie CORBIN ✉ marie.corbin@mshb.fr

Pour en savoir plus

Consultez le site de la
Maison des sciences et de l'homme en Bretagne
www.mshb.fr

L'ANGOISSE

face aux risques hypothétiques



VENDREDI 3 OCTOBRE 2014
Faculté de droit et de science politique (à confirmer)

Le colloque a pour objet de restituer les travaux menés dans le cadre du projet de recherche intitulé « L'angoisse face aux risques hypothétiques » et bénéficiant d'une subvention de la MSHB (Maison des sciences de l'homme en Bretagne). Ce projet a consisté à analyser l'évolution possible de la responsabilité civile face à une situation d'incertitude scientifique et en particulier face aux technologies émergentes. Il est parti du constat de la réparation, indépendamment d'un préjudice corporel, d'un préjudice d'angoisse dans le contentieux des antennes relais de téléphonie mobile. Le projet de recherche, à dominante juridique, est interdisciplinaire : les regards de juristes, de droit privé comme de droit public, de psychologues, et de politistes se sont croisés.

Le colloque peut être validé au titre du PPPE - *Projet personnel et professionnel de l'étudiant.*



Le colloque a pour objet de restituer les travaux menés dans le cadre du projet de recherche, intitulé « *L'angoisse face aux risques hypothétiques* » et bénéficiant d'une subvention de la MSHB (Maison des sciences de l'homme en Bretagne). Ce projet a consisté à analyser l'évolution possible de la responsabilité civile face à une situation d'incertitude scientifique et en particulier face aux technologies émergentes. Il est parti du constat de la réparation, indépendamment d'un préjudice corporel, d'un préjudice d'angoisse dans le contentieux des antennes relais de téléphonie mobile. Le projet de recherche, à dominante juridique, est interdisciplinaire : les regards de juristes, de droit privé comme de droit public, de psychologues, et de politistes se sont croisés.

Pré-programme

SESSION I

Émergence du préjudice d'angoisse face aux risques hypothétiques

- *Les mobilisations contre les antennes de téléphonie mobile : les profanes dans l'espace public*, **Sylvie Ollitrault**, Chargée de recherche CNRS en sciences politiques - HDR, CRAPE (UMR CNRS 6051), IEP Rennes
- *Étude des Représentations Sociales du risque sanitaire lié à l'exposition aux radiofréquences : Présentation d'une recherche franco-qubécoise*, **Dorothée Marchand**, Chercheure en psychologie sociale et environnementale, Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), et **Amandine Zbinden**, Docteure en psychologie sociale et Post-Doctorante au CSTB
- *État de l'art relatif à la reconnaissance du préjudice d'angoisse en droit français privé et public*, **Cristina Corgas-Bernard**, Maître de conférences en droit privé – HDR, IODE (UMR CNRS 6262), Université de Rennes 1 et **Hélène Muscat**, Maître de conférences en droit public – HDR, IDPSP, Université de Rennes 1
- *Anxiété, peur, angoisse : point de vue psychopathologique*, **Alain Abelhauser**, Professeur en psychopathologie, EA 4050, Université de Rennes 2 et **Pierre-Paul Costantini**, Maître de conférences en psychopathologie, EA 4050, Université de Rennes 2
- *La spécificité du préjudice d'angoisse face aux risques hypothétiques*, **Yohann Quistrebart**, Doctorant en droit privé, IODE (UMR CNRS 6262), Université de Rennes 1

SESSION II

Analyse prospective du préjudice d'angoisse face aux risques hypothétiques

- *Vers la consécration du préjudice d'angoisse face aux risques hypothétiques par la responsabilité civile ?*, **Marion Bary**, Maître de conférences en droit privé, IODE (UMR CNRS 6262), Université de Rennes 1
- *La réparation du préjudice d'angoisse face aux risques hypothétiques devant le juge administratif*, **Christine Paillard**, Maître de conférences en droit public, IDPSP, Université de Rennes 1
- *L'incidence de l'angoisse face aux risques hypothétiques sur la décision administrative*, **Hélène Muscat**, Maître de conférences en droit public – HDR, IDPSP, Université de Rennes 1
- *La poule et l'œuf : prévenir l'angoisse ou la créer ? - L'angoisse peut-elle être objet du droit ?*, **Alain Abelhauser**, Professeur en psychopathologie, EA 4050, Université de Rennes 2 et **Pierre-Paul Costantini**, Maître de conférences en psychopathologie, EA 4050, Université de Rennes 2